

# PAGE DE COUVERTURE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

révisé le: 24.06.2026

## IDENTIFICATION DU PRODUIT:

Nom commercial: Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

## FOURNISSEUR QUI TRANSMET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

SÜDO JASA AG

Müslistrasse 43

8957 Spreitenbach

Schweiz

Tel: +41 44 439 90 50

sds@suedojasa.ch

Numéro d'urgence national: 145 (24h accessible, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en allemand, français et italien)

## INFORMATIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS:

### Section 7 - Manipulation et stockage

#### Exigences suisses selon les directives CFST et les aide-mémoire SUVA:

Les exigences actuelles pour la manipulation et le stockage sont à consulter dans:

- Directives CFST pertinentes (p.ex. n° 1825 pour liquides inflammables)
- Aide-mémoire SUVA 11030 (Substances dangereuses)
- Aide-mémoire SUVA 44040 (Protection explosions lors de pulvérisation)

Mesures de base:

- Documenter les instructions du personnel selon ChemG Art. 28
- Maintenir les contenants hermétiquement fermés
- Tenir éloigné des sources d'ignition pour produits inflammables

### Section 8 - Contrôles de l'exposition et protection individuelle

#### Valeurs limites suisses:

Les valeurs VME et VLE actuellement valables sont dans l'édition la plus récente des "Valeurs limites d'exposition aux postes de travail SUVA".

Équipement de protection individuelle selon les directives SUVA:

- Gants de protection: vérifier matériau et temps de perçage
- Protection oculaire: lunettes selon EN 166
- Protection respiratoire: en cas de ventilation insuffisante

### Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

#### Élimination selon les dispositions suisses:

L'élimination appropriée doit être effectuée conformément à l'OLED, l'OMoD et la LEaux.

Dispositions actuelles: [www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

### Section 15 - Informations réglementaires

#### Dispositions suisses pertinentes:

ORRChim, OPair, OPAM. Observer les obligations de déclaration selon ORRChim Art. 26 lors de la mise sur le marché >100 kg/an.

Dispositions actuelles: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

---

**Page de couverture créée: 24.06.2026 — SÜDO JASA AG, Müslistrasse 43, CH-8957 Spreitenbach**

Remarque: Cette page de couverture renvoie aux dispositions suisses actuellement en vigueur. Les utilisateurs sont tenus de s'informer sur les prescriptions actuellement valables et de les respecter.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX  
Code du produit : 160.614

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH  
Esinger Steinweg 50  
25436 Uetersen  
Allemagne  
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0  
Téléfax : 04122 717158

Organisation qui a préparé la FDS : Laboratoire  
04122 717 0  
sds@vosschemie.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,  
Göttingen, Deutschland  
0551 19240

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

##### **Intervention:**

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

consultez un médecin.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol  
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate  
Méthacrylate de méthyle  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
dilaurate de dibutylétain

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336	>= 2,5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**VOSSCHEMIE**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

		(Système nerveux central)	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0 224-588-5 01-2120763539-41	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 2,5
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
propylidynetriméthanol	77-99-6 201-074-9 01-2119486799-10	Repr. 2; H361fd	>= 0,1 - < 1
Méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 0,1 - < 0,5
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 0,5
dilaurate de dibutylétain	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341	>= 0,1 - < 0,3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

	01-2119496068-27	Repr. 1B; H360FD STOT SE 1; H370 STOT RE 1; H372 (Système immuni- taire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Éloigner toute source d'ignition.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Ne pas rincer à l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stock- : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

age

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.  
en commun Incompatible avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VME	50 ppm 238 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	100 ppm	2009/161/EU

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**VOSSCHEMIE**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

	Information supplémentaire: Indicatif		
	VME	50 ppm 205 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME 0,1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)		
	VLCT (VLE)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)		

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	35,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	300 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
heptan-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	394,25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	54,27 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	84,31 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	23,32 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	23,32 mg/kg p.c./jour
3-triméthoxysilylpropane-1-thiol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**VOSSCHEMIE**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
propylidynetriméthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,94 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,34 mg/kg p.c./jour
Méthacrylate de méthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	348,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	74,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	104 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)		8,2 mg/kg p.c./jour
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,39 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,45 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
--	--------------------	---------	------------------------------------	-------------------------

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35,6 mg/l
heptan-2-one	Sol	0,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,098 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,89 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,189 mg/kg poids sec (p.s.)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4- pipéridyle sébaçate	Station de traitement des eaux usées	12,5 mg/l
	Sol	0,321 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
Méthacrylate de méthyle	Sédiment marin	0,11 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Eau douce	0,94 mg/l
	Eau de mer	0,094 mg/l
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,02 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,48 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,482 mg/l
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Eau de mer	0,048 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,79 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,79 mg/kg poids

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR Date de révision: 10.04.2026 Date de dernière parution: -  
1.0 Date de la première version publiée: 10.04.2026

		sec (p.s.)
	Sol	0,476 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Caoutchouc nitrile

Matériel : PVA

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 MM

Ligne directrice : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.  
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 124 - 128 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 15 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,2 % (v)
Point d'éclair	: > 23 °C
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
pH	: Non applicable substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 10,7 hPa (20 °C)

Densité : 0,98 - 1 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des acides forts et des bases.  
Réaction avec des oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 23,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 14.112 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **heptan-2-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

##### **3-triméthoxysilylpropane-1-thiol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): 500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

citée aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, femelle): 2.172 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### propylidynetrिमéthaneol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 14.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg

### Méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): env. 7.900 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.564 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

### dilaurate de dibutylétain:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 2.071 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Composants:

**acétate de n-butyle:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Méthacrylate de méthyle:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### acétate de n-butyle:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Méthacrylate de méthyle:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### dilaurate de dibutylétain:

Résultat : Irritation modérée des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### acétate de n-butyle:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### 3-triméthoxysilylpropane-1-thiol:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

### **Méthacrylate de méthyle:**

Espèce : Souris  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **dilaurate de dibutylétain:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **acétate de n-butyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Bactérie  
Méthode: OCDE Ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **acétate de n-butyle:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Dose: 2000 parties par million  
Durée d'un traitement unique: > 90 Jrs  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

- Evaluation fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### **propylidynetrिमéthanol:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **heptan-2-one:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires supérieures  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Danger par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **acétate de n-butyle:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

##### **heptan-2-one:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 131 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

##### **3-triméthoxysilylpropane-1-thiol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 345 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,3 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 732 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,0 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### propylidynetrिमéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 69 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 110 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 380 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 345 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 24,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

### **dilaurate de dibutylétain:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,9 - 3,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

#### **acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301D
------------------	---	---

#### **heptan-2-one:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Méthode: OCDE ligne directrice 310
------------------	---	--

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Biodégradabilité	:	Biodégradation: 38 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301F
------------------	---	--

#### **propylidynetriméthanol:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable.
------------------	---	--

#### **Méthacrylate de méthyle:**

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 14 jr
------------------	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

### **méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

### **dilaurate de dibutylétain:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 23 %  
Durée d'exposition: 39 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

#### **acétate de n-butyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15,3  
Remarques: Calcul  
On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,3 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### **heptan-2-one:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,26 (30 °C)

#### **3-triméthoxysilylpropane-1-thiol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,82

#### **Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 9,7

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,37 - 2,77 (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

#### **propylidynetriméthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,47 (26 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

### Méthacrylate de méthyle:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 2,97  
Remarques: Calcul  
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,38

### dilaurate de dibutylétain:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,44 (20,8 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 5,31

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- 

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 1263  
ADR : UN 1263  
RID : UN 1263  
IMDG : UN 1263  
IATA : UN 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : PEINTURES  
ADR : PEINTURES  
RID : PEINTURES  
IMDG : PAINT  
IATA : Paint

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 3	
<b>ADR</b>	: 3	
<b>RID</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Flammable Liquids
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 355
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 20: dilaurate de dibutylétain

Numéro sur la liste 40  
Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.

Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

---

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 82

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 420 g/l  
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 66,5 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION éta-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version	FR / FR	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0		10.04.2026	Date de la première version publiée: 10.04.2026

blissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**VOSSCHEMIE**

## Carsystem 2K CLEAR VOC CC.26 EcoX

Version FR / FR  
1.0

Date de révision:  
10.04.2026

Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée:  
10.04.2026

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR